ISSN 0750 - 1144

Sauvegarde et Embellissement de LYON

Association loi 1901
Agréée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

BULLETIN DE LIAISON

N° 43 MAI 1995

UN SIÈGE RECONNU POUR NOTRE ASSOCIATION

C'est officiel depuis le 10 mai 1995, la maison rhodanienne de l'environnement existe et devient le siège de notre association.

Depuis 6 ans, nous travaillons avec les associations fondatrices et représentatives des principaux domaines de l'environnement: l'**UCIL** (union des comités d'intérêts locaux) pour l'écologie urbaine et le cadre de vie; le **PRA** (Patrimoine Rhônalpin) et **SEL** (Sauvegarde et Embellissement de Lyon) pour le patrimoine bâti; le **CLAERA** (comité de liaison des associations d'environnement Rhône-Alpes) collectif d'associations; la **FRAPNA** (Fédération Rhône-Alpes de protection de la Nature) et sa section départementale pour la protection de l'environnement et de l'écologie; le **CORA** (Centre Ornithologique Rhône-Alpes) avec également sa section départementale pour la protection des espèces et de leurs habitats et en fin le **CREN** (Conservatoire régional des espaces naturels) pour l'études et la gestion des espaces naturels.

Cette maison est administrée par 4 collèges. Le Conseil Général du Rhône, le Grand Lyon et la Ville de Lyon constituent le collège des membres de droit, un autre collège regroupe les associations fondatrices, le 3ème collège réunira les autres associations candidates et un dernier collège est prévu pour tous les autres utilisateurs potentiels.

Cette maison s'est fixé plusieurs buts:
- c'est tout d'abord une vitrine pour la protection de l'environnement et du patrimoine
- c'est un lieu d'échange et de rencontre du milieu associatif avec le public
- les moyens mis à notre disposition doivent déboucher sur des activités, des conférences, colloques, expositions...

- les acteurs de la Maison par les compétences qu'ils réunissent forment et informent par le centre de documentation, les stages, les animateurs pédagogiques, les chantiers écoles ...etc...

Le bureau de notre association se situera au 1er étage du bâtiment. Nous le partagerons avec deux autres associations «soeurs»; le mobilier et le matériel informatique et de reproduction sera mis à notre disposition.

Si vous passez dans le 2ème arrondissement à l'angle de la Rue Saint-Hélène et de la Rue de la Charité, vous pourrez admirer nos nouveaux locaux de l'extérieur avant de bientôt pouvoir les visiter et venir nous rejoindre, au

32 RUE SAINT-HELENE-69002 LYON

Cet anniversaire sera bien rempli puisqu'il a débuté par notre participation active au XVème Congrès de la Fédération des Quartiers Anciens «Civitas Nostra».

Il se prolongera par le transfert de notre siège dans les locaux de la Maison Rhodanienne de l'Environnement - 32, rue Ste Hélène 69002 Lyon où siègent les 7 associations fondatrices et d'autres qui en feront la demande expresse.

Ce regroupement a été une volonté de notre Conseil d'Administration car ce sera une «vitrine» qui nous permettra d'accueillir, de consulter et de développer nos actions. Des moyens tels que salles de conférences, espaces de vente, médiathèque seront mis à la disposition de nos adhérents.

Parallèlement, nous continuerons de poursuivre nos actions ponctuelles; ainsi nous suivrons attentivement les commissions techniques sur les pentes de la Croix-Rousse et, surtout, la fin de l'aménagement de l'îlot de la Paix situé près de la Place des Terreaux.

Cette nouvelle année, notre action sera dirigée vers l'affichage non réglementaire dans le but de sensibiliser les afficheurs de la nécessité de répondre à la demande avec rigueur, lors des campagnes municipales et présidentielles.
Alors, bon vent pour notre association et ses 20 ans, quel bel âge....

Le Président
Jean-Paul DRILLIEN

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 30 MARS 1995

Lors de notre dernière réunion nous étions une vingtaine de personnes rassemblées à la M.J.C. du Vieux LYON autour de notre Président.

Monsieur Jean-Paul DRILLIEN nous rappelait que le nouveau Siège de notre Association était le 32, rue Ste Hélène dans la Maison Rhodanienne de l'Environnement récemment inaugurée.

S.E.L. a déjà installé un panneau d'information regroupant quelques unes de ses actions marquantes pour LYON telles que le Château Lamothe, le chantier-école de la rue de Thou, la mise en valeur de l'amphithéâtre des Trois Gaules. Nous retrouverons ce panneau en format réduit dans notre prochain bulletin.

Nous disposons d'un local de 23 m2 que nous partagerons avec l'U.C.I.L.

Depuis son inauguration une quinzaine d'associations ont souhaité intégrer la Maison de l'Environnement. Une sélection sera faite après le dépouillement des questionnaires qui leur ont été envoyés, faute de place pour chacune. Notons que l'association des Chasseurs «fait le forcing» pour entrer dans cette Maison, face aux associations fondatrices, peu enclines à l'accueillir.

Le Président excusa ensuite notre conférencier, Monsieur ROYER, initialement prévu pour nous entretenir des acqueducs. Contacté ce matin même Monsieur MERAS a eu l'amabilité de préparer une conférence «au pied-levé». Nous nous enrichirons donc d'un diaporama sur «les peintures murales de la Renaissance autour de LYON».

GRIGNY : UN EXEMPLE DE PEINTURE MURALE DE LA RENAISSANCE

Une présentation de Monsieur MERAS

Au XVIe et début du XVIIe siècle de riches bourgeois lyonnais ont décoré leurs demeures campagnardes ou «villas florentines» selon le style gothique ou Renaissance. Les décors sont très inspirés des plaisirs de la nature, d'oeuvres des poètes.

On peut citer le château de BAGNOLS, en Beaujolais, et, au sud de LYON, la villa du Petit Perron (restauré par le propriétaire) ou le Grand Perron (que les H.C.L. n'entretiennent pas, ce qui constitue un véritable scandale); heureusement pour ce dernier, l'association «La Renaissance du Grand Perron» espère bien aboutir à sa sauvegarde.

Pour illustrer son propos, Monsieur MERAS nous montrait de nombreuses diapositives de peintures de la Renaissance lyonnaise du château de GRIGNY datant des années 1624-1630.

Les Services de la Mairie de GRIGNY étaient installés dans le château au milieu d'un décor de lambris et quelques cheminées datant, pour les plus anciennes, de la fin du XVIIe siècle. Le Maire ayant décidé d'entreprendre quelques travaux, les premiers enlèvements de boiseries commençaient.

A la stupeur générale et, peu à peu, pour l'ensemble de la Mairie, des peintures murales étaient révélées. Les Antiquités du Rhône et les Monuments Historiques sont alertées, la restauration débute... mais n'est pas encore terminée.

Peu de choses sont connues sur les auteurs des décors découverts. Seule la commanditaire et propriétaire des lieux, Jeanne du CLAPIER, influencée encore par l'art de la Renaissance, est connue.

Les peintures de cette demeure sont entièrement consacrées à l'amour. La technique utilisée est celle de la peinture «à la tempera», différente donc de celle des fresques et moins durable.

Les décors offrent des cadres imitant l'architecture, des frises de fruits, de fleurs, des encadrements de feuillages, les panneaux rappelant les brocarts ou le cuir de Cordoue ou dessinant un jardin, les scènes de genre concourent alors à mettre en scène l'amour.

La succession des diapositives nous permettaient de découvrir avec émerveillement les couleurs, les détails des motifs, la richesse de ces peintures murales dont la restauration n'est pas terminée.

Il nous restait quelques minutes pour parler des plafonds à la française dont les poutres ne sont pas toujours peintes (comme à BAGNOLS).

Monsieur DRILLIEN remercia chaleureusement Monsieur MERAS de nous avoir proposé cet intéressant diaporama composé en dernière minute.

Marielle GIRAUD

PASSERELLE SAINT CLAIR, POUR UN RHÔNE COMMUNAUTAIRE !

Si le Rhône fût longtemps une frontière pour la cité lyonnaise, son appartenance au tissu urbain est aujourd'hui un acquis tant dans la géographie urbaine que dans nos têtes .

Certes le fleuve représente encore une limite entre quartiers, mais au même titre que telle place ou tel boulevard .

Toutefois les progrès de cette perméabilité transversale, assurés par une implantation régulière de ponts semblent avoir marqué le pas depuis quelques dizaines d'années .

En effet, ces traverses ont permis à la ville de la Presqu'ile de faire un tout avec l'ancienne plaine des Brotteaux, comme avec l'ancien faubourg de la Guillotière, et toutes les extensions qui les prolongent.

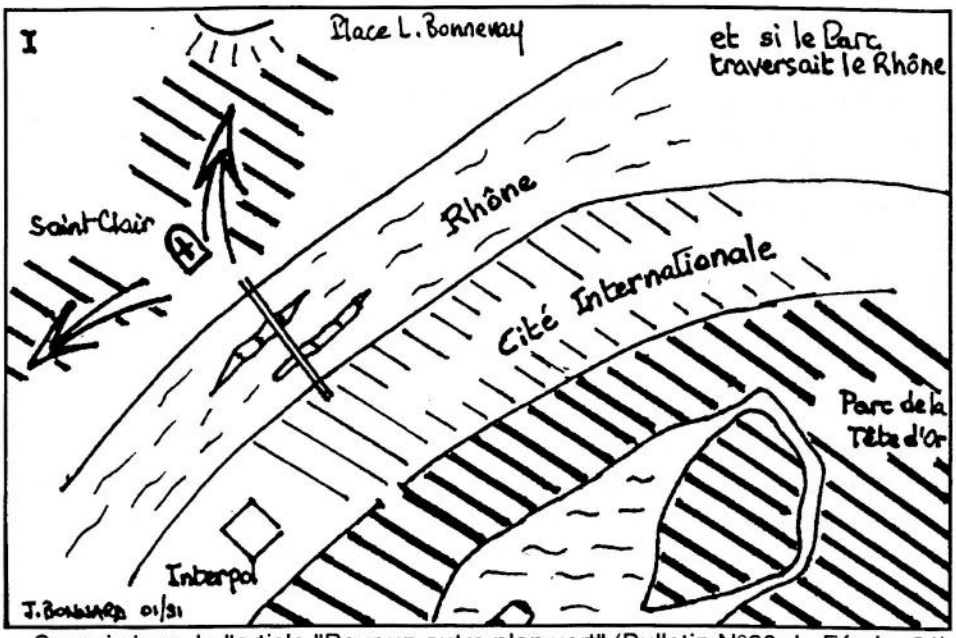
Ces passages ont permis d'accompagner la croissance de l'agglomération .

Or cette dernière continue à grandir et se densifier; les aménagements des berges du fleuve illustrent et explicitent l'expansion de cette emprise. En particulier, si des aménagements récents peuvent être constatés sans difficuté sur les bords de la grande courbe amont du Rhône, dans la partie septentrionale de la ville, rien ne se dessine dans le même temps pour faciliter les échanges entre les deux rives.

La Cité Internationale pousse sur la rive gauche en ignorant son vis-à-vis, d'apparence modeste.

Son vis-à-vis s'appelle Saint Clair, un quartier allongé entre le fleuve et la balme, qu'on essaie de sauver par le biais de quelques opérations d'urbanisme; mais cette bande reste bien repliée sur elle même .

Aussi, comment ne pas souhaiter une ouverture transversale de ce quartier, tant en direction du plateau qui le surplombe que du nouvel ensemble qui s'épanouit outre Rhône ?



Croquis issu de l'article "Pour un autre plan vert" (Bulletin N°29 de Février 91)

Ce dernier, bien que fier ne risque-t-il pas de souffrir également, à brève échéance de sa structure par trop linéaire ?

Dans le même temps est-il admissible qu'un parc de l'importance de celui de la Tête d'Or n'intéresse son voisinage en profondeur, que sur les deux tiers de son périmètre (Est et Sud) ?

Par ailleurs, les atouts de situation qu'offrent la balme et le plateau qui lui font face ne mériteraient-ils pas d'être proposés aux promeneurs de la rive gauche, par l'utilisation d'un accès aisé enjambant le Rhône (nous pensons là aux terrasses offrant un point de vue superbe, telle la place Laurent Bonnevay, tels d'autres postes d'observation de l'environnement de l'ancien Fort de Montessuy) ?

Comment ne pas avoir envie de favoriser l'échange entre ces sites arborés entre ces espaces verts, ludiques et touristiques, à la fois fort différents et complémentaires ?

Cette association permettrait à la ville de changer de catégorie en matière de politique d'urbanisme (voir notre précédent article sur le thème de «POUR UN AUTRE PLAN VERT», Bulletin n° 29 de Février 91).

Ainsi, la création d'une passerelle sur le Rhône, face à Saint Clair, permettrait-elle d'offrir une ouverture fondamentale au quartier du même nom, comme à celui qui va faire face, et d'intéresser, dans le même temps, une part importante des visiteurs des parcs de la Tête d'Or et de Montessuy, originaires de quartiers plus éloignés.

Ainsi, ce type de projet présenterait des caractéristiques le situant clairement à un niveau «communautaire».

N'attendons pas de voir végéter les deux rives pour réagir; comme nous l'avons vu plus haut, cette proposition s'inscrit dans la logique d'évolution de notre cité.

Jacques BONNARD

S.E.L. REMERCIE

Son fidèle adhérent, Michel Gourguet qui depuis de nombreuses années, met son talent de dessinateur pour l'illustration de certains articles du Bulletin de Liaison. C'est à lui également que nous devons notre nouveau logo qui nous valu beaucoup de compliments.

Le Bureau

LE PREMIER GRATTE CIEL

Les façades et les toitures de l'immeuble situé 2, rue de Saint Cyr à Lyon dans le neuvième arrondissement ont été inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (I.S .M.H.) par Arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes en date du 19 novembre 1991.

Le côté sud-est de cet immeuble agrémente le Rond-Point des Monts-d'Or, et l'appellation de gratte-ciel fait aujourd'hui sourire face à ce modeste bâtiment de 7 étages.

Cette construction, réalisée en 1910 est un monolithe, et ce terme souligne bien l'intérêt de cet ouvrage: il est le premier immeuble d'habitation construit en béton armé dans la région, selon l'une des techniques utilisées ultérieurement pour les Immeubles de Grande Hauteur (I.G.H.)

Son architecte, Emmanuel Cateland (1878-1948), collabora à de nombreux projets qui révèlent l'influence rationaliste de Tony Garnier et du courant Art Nouveau d'Henri Sauvage. Il enseigna ensuite l'Histoire de l'Art à l'école des Beaux-Arts de Lyon jusqu'à la fin de sa vie.

L'emplacement de l'immeuble actuel était occupé par une maison d'un étage à laquelle était accolée une bâtisse très étroite, d'un étage également.

C'est en raison de diverses considérations économiques que l'architecte fit le choix du béton armé; le béton est un matériaux hétérogène, composé de cailloux et de mortier. Le mortier est, sauf exception, fait de sable, de ciment et d'eau.

La structure de l'édifice, réalisée en béton armé, selon le procédé breveté en 1880 par F. Hennebique, est constituée d'un système de poteaux et de poutres-caissons atteignant des portées de 7m. et libérant l'organisation intérieure, les murs n'ayant que 20 cm d'épaisseur, tout en conservant une fonction isolante satisfaisante. l'Immeuble est en fait la surélévation d'une maison en pierre d'un étage qui a été conservée et consolidée pour former la base de la nouvelle construction. Toutes précautions furent prises pour s'assurer que les maçonneries de la maison existante puissent soutenir la charge d'un bâtiment de 7 étages. Le projet réalise ainsi un gain utile de 30% par rapport à la maison ancienne qui lui sert de base. A cette fin, l'architecte recourut, pour accroitre la surface habitable de l'immeuble, à une technique qui permet de réduire au maximum l'emprise du gros oeuvre grâce aux semelles et aux colonnes du béton armé, tout en concevant des gradins et des encorbellements judicieusement étudiés en fonction des nouveaux règlements de voierie. L'emploi du béton armé a permis cette transformation d'immeuble par porte-à-faux et l'exécution de ces encorbellements jusque là irréalisable. C'est cette originalité qui lui a valu le nom de premier gratte-ciel. Celà permet également à de vastes bow-windows de s'avancer de 1m,30 sur le quai et de 1 mètre sur la rue de Saint-Cyr.

On peut également noter certaines techniques innovantes en ce début de siècle: les volets roulants intégrés aux ouvertures, le passage des canalisations d'eau dans les poteaux en béton armé, le chauffage central au charbon incorporant les cuisinières domestiques, la terrasse accessible et collective.



Immeuble quai Jaÿr avant surélévation

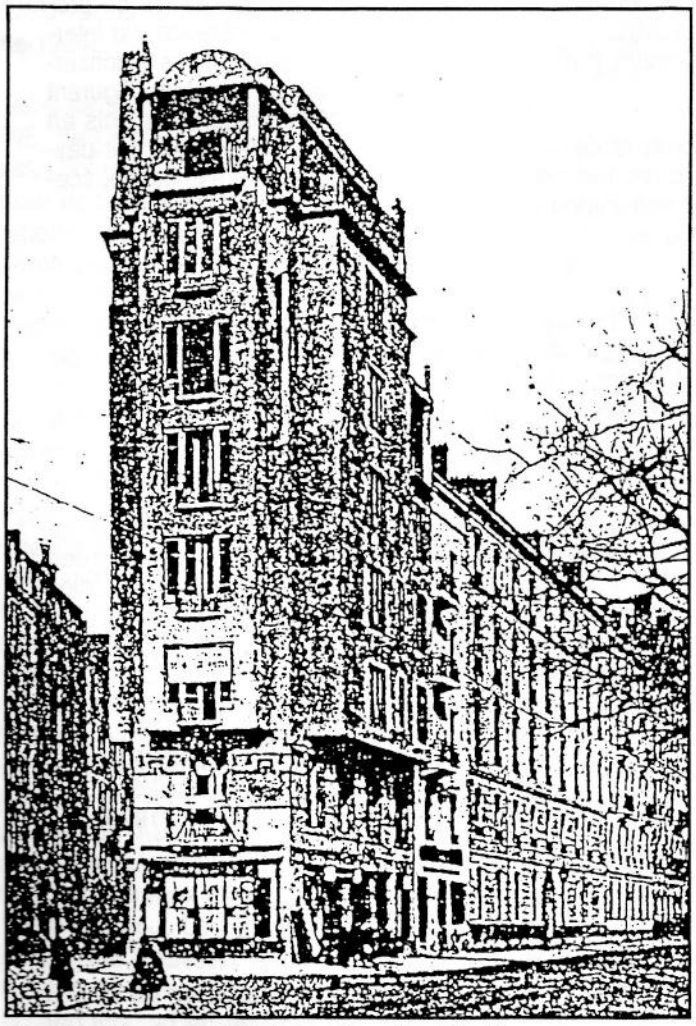
Le septième étage possède des balcons en terrasse et sa façade sur le Rond Point des Monts d'Or se termine par une pergola et un fronton courbe, alors qu'au rez de chaussée une marquise décore l'entrée du local commercial.

Les appartements, habilement distribués dans une surface en trapèze, ont conservé boiseries et carrelages d'origine.

Les éléments décoratifs, d'inspiration Art Nouveau. ont été particulièrement travaillés par l'architecte : jardinières de fleurs intégrées à la structure, mosaïques de faience du type «gouttes pendantes» incrustées dans la façade, vitraux dans la montée d'escaliers, plots cylindriques décoratifs sous les encorbellements.

L'immeuble reste encore aujourd'hui un point fort dans l'urbanisme du quartier, une sorte de»proue», visible de très loin. Réussite technique, cet immeuble est également une réussite esthétique. Sa silhouette élégante se marie avec une décoration des façades, simple mais nouvelle pour l'époque.

L'ensemble est en bon état de conservation, bien que son esthétique extérieure ait été amoindrie par un ravalement relativement récent qui a failli entraîner la disparition de la marquise du rez de chaussée heureusement rescapée, et qu'il y ait urgence à remettre en état la cage d'escaliers et les vitraux qui la décorent.



Surélévation en ciment armé après décoffrage.

Son environnement est désespérément saccagé. La circulation pléthorique et la présence d'une gravière contribuent à sa dégradation rapide par les pollutions qu'elles génèrent. Sauf réglementation particulière «a contrario» les affiches, enseignes ou préenseignes de dimensions et de positionnement réglementaires ou non sur le domaine public, privé ou fluvial n'ont pas leur place à proximité. Certaines sont à moins de quinze mètres de l'immeuble inscrit. On est loin, très loin du périmètre de protection de 500 mètres ! De même, l'Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du I9 novembre 1991 aurait dû entraîner dans de très brefs délais la disparition ou en tout cas le déplacement de la gravière. Il n'en a rien été, et elle est toujours là

La loi Barnier, publiée au Journal Officiel début février 1955 concerne l'ensemble des problèmes d'environnement, dans lesquels l'affichage figure en bonne position. Elle modifie le texte de 1979 et le rend beaucoup plus répressif. Il est désormais obligatoire de faire une déclaration préalable pour chaque panneau d'affichage installé, ce qui est une très ancienne et très insistante demande de notre Association. La divine surprise vient des membres du Syndicat National de l'Affichage qui se félicitent de la parution de la loi et qui y voient un moyen efficace «d'assainir le métier».

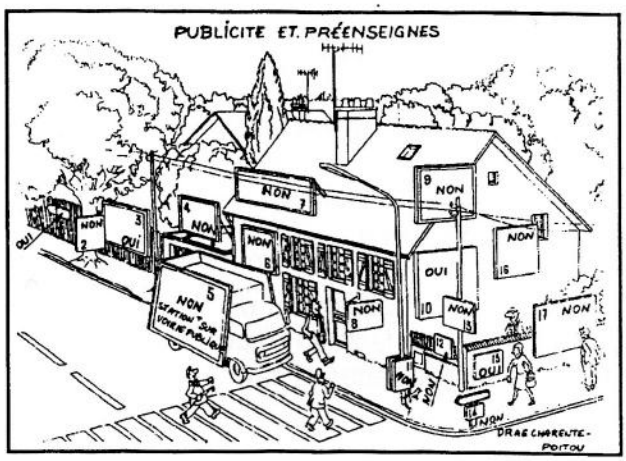
Il reste à espérer qu'elle soit appliquée strictement en toutes circonstances et que dans le cas particulier de cette construction, elle vienne conforter les diverses dispositions des lois ayant trait aux édifices classés Monuments Historiques ou Inscrits à l'Inventaire Supplémentaire, car la question de fond demeure posée: les lois de protection sont-elles réellement efficaces et systématiquement appliquées ?

Le doute subsiste ...

D'après documents aimablement fournis par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

André MAYNARD

AFFICHAGE PUBLICITAIRE EXTÉRIEUR
Principaux aspects juridiques


PUBLICITE ET PRÉENSEIGNES
NON
OUI
NON
OUI
NON
NON
NON
NON
NON
NON
NON
OUI
NON
NON
NON
NON
NON
NON
OUI
NON
NON
NON
NON
NON
NON
NON

B) comportant une reproduction d'un signal routier réglementaire.
Il est interdit d'apposer des préenseignes et publicités:
- sur les poteaux d'éclairage public, de télécommunications, ou de distribution électrique,
- sur les signaux réglementaires et leurs supports,
- sur tous les autres équipements concernant la circulation routière, ferroviaire, fluviale et aérienne.

La publicité est interdite sur l'emprise de la voirie publique sauf en ce qui concerne le mobilier urbain après autorisation préalable du gestionnaire de la voie.

EN AGGLOMÉRATION
La publicité visible d'une voie rapide est interdite de part et d'autre de celle-ci sur une largeur de 40 m à partir du bord extérieur de chaque chaussée, sauf prescription particulière du règlement local ou pour signaler la présence d'établissement répondant aux besoins des usagers.

Les dispositifs portatifs sont interdits si leurs affiches sont visibles d'une autoroute ou d'une bretelle de raccordement.

HORS AGGLOMÉRATION
Si le règlement local y autorise la publicité, les dispositifs visibles des routes nationales, chemins départementaux et voies communales sont interdits sur une largeur de 20 m à partir des bords extérieurs de la publicité.

SANCTIONS
Les infractions au règles du décret 80-923 du 21/11/1980 constituent dans leur majorité des contraventions de 4e classe, tandis que celles centrevenant au décret 76-921 du 11/02/1976 sont de 5e classe.

SEL Jean-Paul BRILLIEN (Président)

Parution BMO 9 avril 1995

La Cité Internationale de LYON dans son état actuel.

L'idée de sa réalisation et les premières décisions la concernant remontent à plus de quinze ans, et le départ de la Foire de LYON pour CHASSIEU -sous le nom d'EUREXPO date de 1984...

Dans sa toute récente LUGDUNOSCOPIE, Régis NEYRET* rappelle les différents projets retenus à certaines périodes pour les bâtiments proposés, et les adaptations successives acceptées par l'Architecte Renzo PIANO : avec tour centrale de 135 m., ... avec deux tours jumelles de moindre hauteur, ... enfin sans aucune tour.

En ce mois d'Avril 1995, le voyageur qui traverse le Rhône en chemin de fer, ou qui arrive en voiture du rond-point Poincaré et emprunte le nouveau Quai Charles de Gaulle en bordure du fleuve, découvre une façade en briques de couleur rouge-orange d'une dizaine de mètres de hauteur, portant l'indication de PALAIS des CONGRES. Le bâtiment paraît bas et ramassé. Il ne représente que la partie haute d'un ensemble important construit en majorité en sous-sol, et comprenant un Grand Forum de 2.000 places, un Auditorium de 900 places, deux grandes salles et des bureaux, ainsi que trois niveaux de parkings totalisant 1.150 places... Le bâtiment s'étend en largeur du nouveau Quai Charles de Gaulle, en contrebas. à l'ancien Quai Achille Lignon, qui le sépare du Parc de la Tête-d'Or. Le PALAIS des CONGRES comporte sur sa façade coté Quai Achille Lignon, une Salle Panoramique dotée d'une verrière de 25 m2 et un toit-terrasse donnant vue sur le Parc.

A la suite de ce bâtiment plat, se dressent quatre bâtiments de bureaux de 21 m. de haut, situés de part et d'autre d'une rue centrale à demi-couverte. Les six étages de ces immeubles de bureau, dont les murs sont réalisés en brique de terre cuite de même apparence que les murs du PALAIS des CONGRES, ont reçu, pour les façades tournées vers les quais, une «double-peau» constituée de plaques de verre orientables, qui donnent à l'ensemble des bâtiments l'apparence de serres. Cette apparence est confortée par la forme arrondie des toitures et de la couverture incomplète de la rue centrale.

La tranche suivante des bâtiments, qui doit comporter un hôtel de Luxe et ses annexes, de part et d'autre du prolongement de la rue centrale, est actuellement en suspens, l'exploitant de la partie hôtelière n'étant pas encore désigné.

Au delà de ce chantier en sommeil, le piéton qui parcourt l'ancien Quai Achille Lignon rencontre ensuite les travaux d'installation du MUSEE d'ART CONTEMPORAIN entrepris derrière la façade sauvegardée de l'Atrium de l'ancien PALAIS de la FOIRE de LYON. Ce Musée d'Art Contemporain s'étendra jusqu'au prolongement de la rue centrale. Même incomplètement opérationnel son inauguration officielle est prévue pour Fin Novembre 1995, les oeuvres qui n'auront pu trouver place dans la nouvelle installation seront provisoirement présentées dans l'ancien Palais des Congrès, dont la démolition est programmée pour début 1996.

A l'aplomb du Musée d'Art Contemporain, et de l'autre côté de la rue centrale, est programmée l'installation des quatorze salles de cinéma du complexe UGC, avec double entrée sur la rue centrale et sur le Quai Charles de Gaulle. La réalisation de cette tranche semble reportée à l'an prochain...

La Cité Internationale de LYON se met donc en place et des travaux importants d'organisation voient actuellement le jour :

a) les aménagements arborés du Quai Charles de Gaulle et de l'environnement du Pont Winston Churchill se poursuivent.
b) A fin Avril 1995 la circulation automobile sera transférée en totalité du Quai Achille Lignon au Quai Charles de Gaulle.
c) Une desserte de transports en commun sera maintenue sur le Quai Achille Lignon.

J. GATEAU

* Régis NEYRET, Le Livre de LYON, Ed. LUGD - 1995

PIERRE SCIZE

Le quai Pierre Scize borde la Saône de la Montée de l'Observance à la place Gerson, dans le neuvième, puis dans le cinquième arrondissement de Lyon.

Cette dénomination rappelle l'ancien château de Pierre Scize, résidence des Archevêques de Lyon,puis prison d'Etat,qui fut démoli sous la Révolution.

On croit que le rocher sur lequel se dressa ce château-fort s'avançait, à l'époque gauloise, jusqu'à la Saône. Il fut aménagé en castrum à l'époque romaine et Agrippa, gendre d'Auguste, l'aurait fait couper pour établir une des quatre voies militaires qui partaient de Lugdunum. Après l'exécution de ce travail, le rocher aurait été désigné par ces mots : petra incisa, d'où pierre encise et pierre scize, la pierre coupée.

Au castrum romain succéda une citadelle burgonde, probablement construite entre 470 et 474, lors de l'installation de ce peuple à Lyon, qui devint l'une des deux capitales de son royaume.

En 534, Lyon passa sous la domination franque, et jusqu'à la fin de l'époque carolingienne on n'a pratiquement pas de renseignements sur l'évolution du site.

Le château dont on a conservé le souvenir fut édifié à partir de 1032. Il présentait plusieurs corps de bâtiments irréguliers, construits à diverses époques, une chapelle dédiée à Saint Michel, quelques cours profondes et d'épaisses murailles. Le tout couronné par un formidable donjon crénelé, probablement construit à la fin du XIIè siècle sur l'ordre de l'archevêque Renaud de Forez. L'entrée principale se trouvait à la jonction du chemin de Montauban, de la côte de la Sarra et de la montée du Greillon; une autre porte s'ouvrait aussi sur cette dernière montée. En outre d'une poterne du château qui regardait l'Orient, un escalier de 120 marches, taillé dans le roc, communiquait avec la rive de la Saône et aboutissait à la porte de Vaise.

On dit aussi qu'un passage sous la Saône, où l'on pouvait cheminer à cheval, reliait la citadelle à la bastille Saint Jean sur la rive gauche, située à l'aplomb du quai nommé alors quai de Sainte Marie aux Chaines, en raison du dispositif de chaines qui permettait de barrer l'accès de la ville par la rivière. La forteresse, entourée de travaux de défense, commandait les rives de la Saône. La bastille Saint Jean et les chaines tendues complétaient l'agencement, ce qui permettait de fermer aisément l'entrée de Lyon à l'ennemi.

De Pierre Scize partait le rempart qui ceignait la colline de Fourvière jusqu'à la Quarantaine au midi de la ville.

C'est à proximité du rocher, sur le versant de la Saône, que se trouvait la chapelle de Saint Epipoy. Plus d'un vieux lyonnais a entendu conter par des «anciens» du quartier l'Histoire de ce saint et la légende de la fontaine de «Saint Petit-Pois» !

Sous Louis XIII, en I635, la propriété devenue prison d'Etat sous Louis XI, fut acquise par la Couronne. Dans la tour, au coeur de la citadelle, étaient installés les cachots.

Nombreux furent les occupants célèbres de cette prison où des évasions, bien que particulièrement périlleuses, furent enregistrées. On peut citer, entre autres :

- Jacques d'Armagnac, enfermé dans une cage de bois doublée de fer sur ordre de Louis XI.

- En 1500, Ludovic Sforza, dit le More à cause de son teint basané, pour avoir dépossédé de son Gouvernement et mis à mort son frère, alors duc de Milan.

- En 1535, Henri Corneille d'Agrippa, pour avoir publié un libelle contre Louise de Savoie.

- Le cardinal Ascagne, frère de Ludovic Sforza, connut lui aussi les geôles de Pierre Scize.

- Quelques années plus tard, les portes se fermaient sur les ambassadeurs de l'empereur Maximilien, en représailles de l'arrestation du chapelain du cardinal d'Amboise.

- En 1572, le baron des Adrets subit la même captivité que celle qu'il avait infligée à ses adversaires.

- Les guerres de la Ligue amenèrent tour à tour les chefs des partis rivaux:

- le baron Sennecey, arrêté comme enemi de la Ligue.

- Un des prisonniers, enfermé pour cause de royalisme, parvint à s'évader en descendant du donjon, dit-on, avec des cordons de soie tressés que sa femme lui avait apportés «sous son vertugadin».

- Le duc de Nemours, qui fut emprisonné pour avoir tenté de se rendre maître de Lyon et des provinces environnantes pendant la Ligue, s'évada de façon beaucoup moins périlleuses et... moins poétique. Après s'être fait passer pour malade, il mit dans son lit son valet de chambre, dont il prit les habits et la perruque; portant ostensiblement un bassin qu'il semblait pressé de vider, il écarta, sans aucun péril, les sentinelles et passa la porte devant la Garde, sans être reconnu.

- Cinq Mars et de Thou furent amenés au château le 4 septembre 1642 et y séjournèrent pendant l'instruction de leur procès.

- En 1755, on y boucla Charles Claude de Bruslart, duc de Genlis par ordre de son oncle le marquis de Puiseux, à cause des pertes qu'il avait faites au Jeu.

- Le bailli de Résseguier y fut enfermé pour avoir écrit un pamphlet contre la Pompadour.

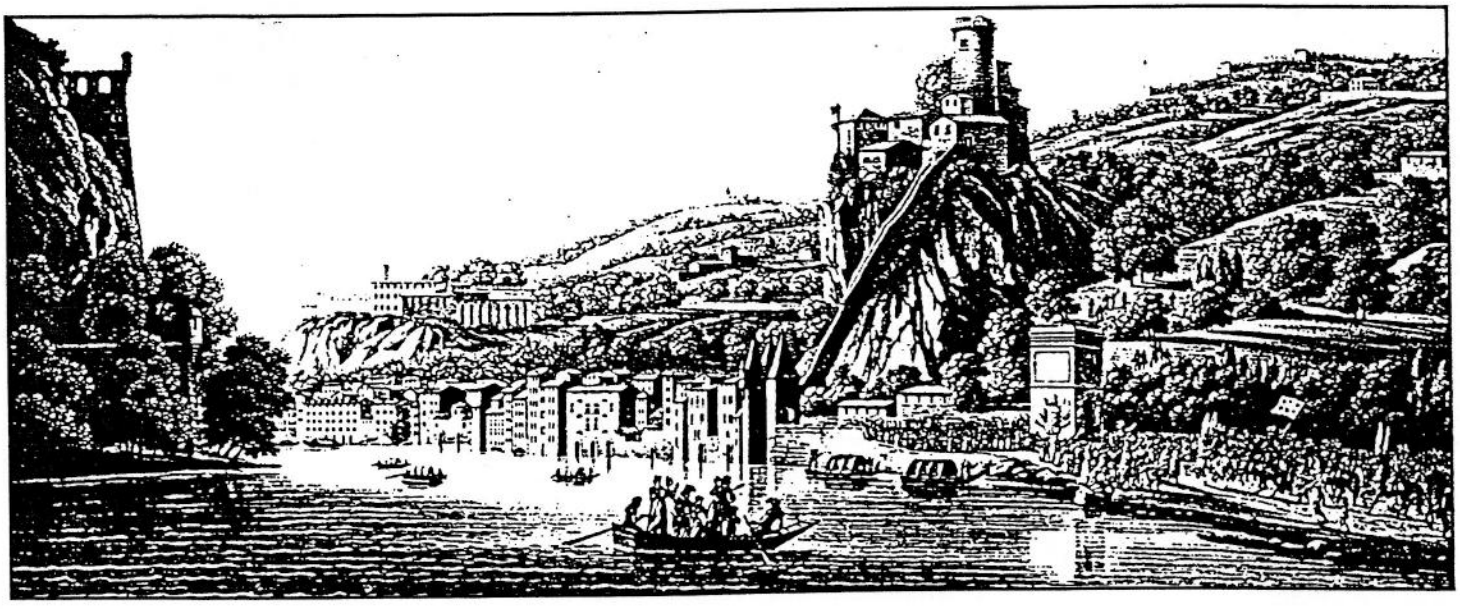
C'est au moment de la Révolution que la forteresse de Pierre Scize fut le théâtre des évènements les plus sanglants de son Histoire. Le 9 septembre 1792, lors du massacre de militaires à la suite d'un soulèvement populaire, le château fut livré à la dévastation. Un an après, le 19 octobre 1793, l'antique château tombe sous les mains des représentants du peuple entrés à Lyon après le siège de deux mois soutenu par les habitants de la ville contre l'armée conventionnelle.

Par la suite, le rocher de Pierre Scize devint une sorte de carrière d'où l'on extrayait les matériaux à l'aide de la mine. Le rocher perdit peu à peu en volume, en même temps que disparaissaient les derniers vestiges des anciennes fortifications.
Sur l'emplacement conquis par tant de travaux d'extraction, on construisit par la suite un magasin à fourrages destiné à la cavalerie de la garnison de Lyon et qui devrait en principe abriter le musée des sapeurs pompiers, actuellement à l'étroit dans la caserne de la Duchère.

A la suite des sanglantes journées de novembre 1831 et d'avril 1834, le gouvernement de Louis-Philippe, autant pour prévenir de nouvelles émeutes que pour faire de Lyon une importante place de guerre, fit construire les forts qui entourent la ville et ordonna l'établissement d'une redoute sur l'emplacement singulièrement réduit de Pierre-Scize.

Aujourd'hui, la forteresse a fait place à une bâtisse sans relief, et le rocher ne présente plus l'aspect redoutable qu'il avait dans les siècles passés.

André MAYNARD



Vue du Fort de Pierre-Cise et de l'entrée solennelle de henri IV à Lyon en 1593.

TOURISME

Dans "le livre de Lyon - Lugdunoscopie" qu'il vient de publier aux Editions Lugd (125 F), Régis Neyret, président de "Patrimoine Rhonalpin", journaliste passionné par sa ville, trace un portrait en 100 chapitres non conformistes et subjectifs de Lyon et des lyonnais d'aujourd'hui. Il aborde tous les domaines de l'agglomération : économiques, culturels, politiques, sociologiques et urbains.
Nous reproduisons ici le chapitre qu'il consacre au tourisme, dans lequel nos lecteurs retrouveront sans doute des idées que SEL défend depuis longtemps.

Tourisme : Lyon, un bon produit à l'usage des seuls Lyonnais

Lors de leurs premiers contacts, les Lyonnais entretiennent avec les étrangers à leur ville des relations qui sont rarement empreintes de chaleur. Par contre, lorsque la confiance est établie, elle demeure ensuite à toute épreuve.

Mais le touriste, lui, juge sur sa première impression. Et Lyon fait peu de chose pour se rendre immédiatement agréable.

Si le touriste arrive en voiture, la signalétique locale («Vaise», «Brotteaux») est incompréhensible. Elle omet d'indiquer le centre-ville, seule donnée internationalement adoptée.

S'il vient par le train, rien ne lui permet de se décider entre Part-Dieu et Perrache. Les sorties de gares sont tout aussi obscures pour lui. A la Part-Dieu, qui l'aidera à choisir entre Villette-Paul-Bert et Vivier-Merle ? A Perrache, c'est pire encore : le centre d'échanges est une muraille difficilement franchissable dans toutes les langues. Et la remarque reste valable pour le touriste ou l'étranger qui débarque en bus dans la gare routière internationale.
S'il arrive en groupe avec un car de tourisme, son chauffeur ne trouvera aucun lieu de stationnement qui lui soit réservé en centre-ville, ce qui a conduit de nombreux autocaristes étrangers à supprimer Lyon des destinations qu'ils proposent à leurs clients.

Quant au touriste qui débarque en avion, il s'étonne de ne pas trouver une liaison rapide en site propre pour l'emmener en centre-ville, à Eurexpo ou au palais des Congrès.

Voilà pourquoi, sans même parler du sinistre «bouchon de Fourvière», l'image de Lyon reste encore, d'après toutes les enquêtes, négative. Pourtant, quand ils ont fait connaissance de Lyon, les visiteurs - français ou étranger - ne tarissent pas d'éloges sur la ville, et s'étonnent qu'elle soit si méconnue.

Notre touriste pourra en effet découvrir à Lyon de multiples sujets de satisfaction. Il trouvera un accueil chaleureux dans les différents bureaux de l'office de tourisme, qui lui proposeront des circuits de visites, des informations et des renseignements de toutes sortes (même par minitel : 36 15 LYON). Un jeune président dynamique, Christian Lameloise, patron d'une chaîne hôtelière lyonnaise (SHB), lance une politique nouvelle avec le support de sont directeur Amaury de Varax. Ils ont à leur disposition l'atout touristique numéro 1 à Lyon : la gastronomie, avec une multitude de restaurants et de «bouchons» de qualité, depuis Bocuse, vedette internationale incontestée, jusqu'à Pascal dans son «Resto-Halle» de Gerland.

Lyon offre par ailleurs une gamme exceptionnelle de sites et de richesses à découvrir : Fourvière, l'ensemble gallo-romain, le Vieux-Lyon, les fleuves, le parc, la Croix-Rousse avec ses canuts, ses traboules et demain (peut-être...) ses souterrains ouverts au public. Ses activités musicales et théâtrales, ses musées et ses grands événements culturels ou sportifs (Biennales de la danse et des arts contemporains, Open de Tennis, etc...) soutiennent la comparaison avec de multiples villes européennes. La nuit, la beauté des éclairages monumentaux complète une activité nocturne qui se manifeste surtout dans le Vieux-Lyon, rue Mercière et au casino «Le Lyon Vert» à la Tour de Salvagny.

Et comment oublier que Lyon est au centre d'une région touristique très variée, du Beaujolais aux Alpes, de Pérouges au lac des Sapins, du Tricastin au Brionnais et de Cluny à Teizé ? Le comité

départemental de tourisme, présidé par Claude Péquignot, collaborent avec l'office de tourisme de Lyon pour assurer la mise en valeur de la région.

Notre touriste trouvera facilement un hôtel à sa mesure. Le nombre de chambres offertes à Lyon a doublé en vingt ans. Trois hôtels de luxe dans le Vieux-Lyon et une quarantaine d'hôtels 4 et 3 étoiles proposent près de 4 000 chambres ; 160 hôtels 1 et 2 étoiles fournissent plus de 6 000 chambres. Les deux tiers de ces hôtels sont «en ville», les autres sont implantés aux entrées de Lyon (Dardilly, Villeurbanne, Bron, Oullins, Satolas...). Mais, hors Holiday Inn et Sofitel, pas de représentant des grandes chaînes internationales comme Marriott, Hilton, ou Sheraton : elles boudent encore Lyon, ce qui s'explique peut-être par les faibles coefficients de remplissage, qui dépassaient à peine 50 % en 1993.

Notre touriste aura de la chance s'il arrive à obtenir une place à l'Opéra, aux Céléstins, au TNP ou au concert : les lyonnais colonisent les abonnements. Les musées municipaux sont fermés deux jours par semaine (au lieu du seul mardi partout ailleurs). Si la Soierie, les Marionnettes, l'Imprimerie et la Résitance ont leurs musées, aucun grand équipement de rayonnement international, du genre Beaubourg ou Futuroscope, n'est consacré à ce qui fait la réputation de Lyon : le cinéma, et la gastronomie.

Que nous manque-t-il donc pour devenir le pôle touristique attractif de la région Rhône-Alpes, à l'instar de la Toscane (nous bénéficions du même ciel...), de la Catalogne (nos activités culturelles valent celle de Barcelone), ou de l'Alsace (nos musées et notre patrimoine n'ont rien à envier à ceux de Strasbourg) ? Il manque aux lyonnais, fondamentalement, le désir et l'envie d'accueillir les autres, élément essentiel pour développer une politique qui ne demande qu'à exister.

Régis NEYRET

SIGNATURE D'UNE CONVENTION EDF/ PATRIMOINE RHONALPIN

Communiqué de Presse
(11 avril 1995)

Patrimoine Rhonalpin, qui fédère 200 associations dans les 8 départements de la Région-Rhône-Alpes, actives dans tous les domaines de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine, a participé en 1994 à plusieurs réunions de concertation avec EDF à propos de la pose des lignes et des transformateurs.

Ces premiers contacts s'étant révélés très positifs dans le département de l'Ain, EDF en Rhône Alpes, qui regroupe 16 500 agents dans 25 unités, et Patrimoine Rhonalpin ont décidé de développer leur collaboration. A cet effet ils ont rédigé une convention que Régis Neyret, président de Patrimoine Rhonalpin, et Maurice Ferdinand, Délégué Régional d'EDF en Rhône-Alpes, ont signé le 11 avril 1995.
Cette convention prévoit plusieurs sortes de partenariat entre les associations et EDF:

- concertation et information réciproque, au niveau local et départemental.

- organisation de journées de formation et de sensibilisation des agents EDF à l'environnement et à l'architecture.

- préparation d'un guide à l'usage des acteurs de l'électricité et des associations du patrimoine au niveau régional.

- réalisation de guides du patrimoine hydraulique et industriel dans la région.

Cette convention prévoit en outre, la création d'un prix annuel du Patrimoine Rhonalpin, doté de 100.000F par EDF en Rhône-Alpes. Ce prix sera décerné en novembre de chaque année par un jury composé des directeurs régionaux des Affaires Culturelles, de l'Environnement, de l'Union des CAUE Rhône-Alpes, et des représentants de l'EDF et de Patrimoine Rhonalpin (règlement disponible à Patrimoine Rhonalpin,
5 place de la Baleine, 69005 Lyon, Tél. 72 41 94 47).

En 1995, le prix sera décerné à l'occasion des troisièmes «Assises Régionales du Patrimoine», que Patrimoine Rhonalpin prévoit d'organiser en novembre 1995.

L'ACTUALITE DONT ON PARLE Janvier - Février - Mars 1995

Patrimoine

- Fouilles sur l'emprise de l'église Saint Irénée	BMO 19/03
- Eglise Saint Nizier- Ravalement des Façades du transept nord	BMO 19/03
- Restauration des grandes serres du Parc de la Tête d'Or	BMO 19-26/03
- Remise en état du Hangar du 1er Film	BMO 12/03

Espaces Verts

- La tournée des jardins de LYON	9 à L janv. fév.
- Création d'un Comité d'Orientation du Parc de la Tête d'Or	BMO 5/02
- Plantations nouvelles :	
- 33 érables au Parc de la Tête d'Or	9 à L janv.
- dans les jardins du Rosaire (Fourvière)	9 à L janv.
- le long de la Cité Internationale	9 à L janv.
- Place Edgar Quinet	9 à L janv.

Point du Jour

- Mise en lumière de la Mairie du 5e	9 à L janv.

Presqu'ile

- Murs peints des lyonnais célèbres	9 à L fév. mars
- L'atelier des maquettes	9 à L janv.
- Place des Célestins	9 à L mars
- Réhabilitation du Passage de l'Argue	BMO 19/03
- Passerelle Saint Georges	9 à L fév.

Croix-Rousse

- Une «Croix Rousse» place Joannès Ambre	9 à L janv.
- Cour des Voraces :	
Plein feu sur la cour	9 à L fév.
Convention pour droit de passage dans la traboule	P. 25/01

Rive Gauche

- Cité internationale ; des façades en terre cuite recouvertes de verre	P. 28/01
- ZAC de la Part-Dieu : nouveau programme d'équipements publics	BMO 19/03
- ZAC des Portes de la Guillotière»	9 à L mars
- ZAC Massimi. Plan d'aménagement de zone	BMO 5 et 9/02 et 26:03

BMO Bulletin Municipal Officiel **P. Progrès** **9 à L. 9 à Lyon**

SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON
Membre de CIVITAS MOSTRA

Président	Secrétaire	Trésorier
Jean-Paul DRILLIEN	Jean GATEAU	Henry BERCHTOLD
39, rue Félix Jacquier	2, Bd des Belges	21ter, av. Gal Leclerc
69006 - LYON	69006 - LYON	69160 - TASSIN LA DEMI LUNE
TEL : 78.93.04.52	TEL : 78.93.11.78	TEL : 78.34.34.17

Adhérez à
SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON
17, rue Sully - 69006 LYON - **Tél. 78 93 04 52**

COTISATION
Membre ADHERENT 130F
Membre BIENFAITEUR ou PERSONNE MORALE 700F
JEUNE - ETUDIANT 70F

CREDIT LYONNAIS
Agence Le Parc
Compte N° 50 145 V